



A.P.R.A. "Le Chabot"

Monsieur le Procureur de la République  
Tribunal de Grande Instance de Foix

Varilhes le 7 septembre 2004.

Objet : demande de copies de pièces

Monsieur le Procureur,

Monsieur LLOVET Garde Pêche au CSP a dressé un procès-verbal d'infraction le 5 et 6 février 2004 à l'encontre du Maire de Crampagna pour travaux sans autorisation en période d'interdiction dans la rivière Ariège en amont du pont.

Nous sollicitons de votre bienveillance, pour exercer le cas échéant les droits reconnus à la partie civile, conformément à l'art. L.142-2 du Code de l'environnement, la copie de ce procès-verbal d'infraction, que nous réglerons au tarif en vigueur.

Notre association est en effet agréée au titre de l'art. L.141-1 du code de l'environnement par arrêté préfectoral du 16 juin 2003 (Pièce jointe).

Nous souhaiterions également savoir si le Parquet a doré et déjà pris une décision quand à une citation devant le tribunal ou à un classement sans suite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
JENN Jean Pierre

---

Association agréée Protection de la Rivière Ariège

09120 Mairie de Varilhes. tel : 05 61 05 32 17 mail : [le.chabot@wanadoo.fr](mailto:le.chabot@wanadoo.fr)